



droits à la régularisation de mon acte de Naissance et à la Nationalité française

Par **Midoun**, le **22/12/2018** à **13:47**

J'ai l'immense honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir traiter ma requête.

Pour vous permettre de connaître et de faciliter le problème dans mon cas qui présente une erreur de déclaration sur mon acte de Naissance en date du 08/04/1960 à Oujda MAROC, je me trouve en Algérie avec des Documents contradictoires dont ceux du Maroc mentionnent que je suis décédé en date du : 19/05/1961, et ceux d'ALGERIE (transfert du dossier via le tribunal de TLEMCEM - ALGERIE en date du : 26/02/1964 sous le N°: 1189).

Afin de pouvoir vous orienter, j'ai saisi L'officier d'état civil Service central d'état civil Nantes en lui adressant les documents suivants:

- acte de naissance état civil 1915 N° : 355 années 1960
- copie de la copie intégrale d'un acte de naissance état - civil 1915
- acte de naissance N° 886 transcrit le 26/02/1964 sous le N° : 1189

Après des multiples tentatives pour trouver les autorités concernées et dans l'incapacité de résoudre ce litige qui m'empêche de régulariser mes actes d'origines être sûr que la transcription en 1964 a été en conformité avec tous mes documents administratifs.

En espérant être claire et explicite, je compte sur votre compétence Monsieur et de prendre en charge mon cas afin de résoudre ce litige administratif qui me porte un préjudice à moi et à mes enfants pour l'obtention des documents d'origines.

Monsieur , je vous informe que n'arrivant pas à résoudre le problème de régularisation de mon acte de naissance dont la mention en marge : mon décès malgré mes multiples courriers auprès du pays natal qui est le Maroc , la France pays protectorat et qu'aucune réponse ne m'a été adressée à ce jour.

Je vous implore de me suggérer une solution qui me solutionne ce litige dont je me sent sincèrement victime d'une erreur d'un officier administratif Français en 1960 à 1961 date de ma naissance et de mon décès présumé.

Dans l'attente, veuillez recevoir mon profond respect et mes sincères salutations.

Par **youris**, le **22/12/2018** à **17:52**

Bonjour

Votre problème ne concerne pas la France puisque en 1960 le Maroc était indépendant et en 1964 l'Algérie également.

Salutations